



Mon Crous en poche 2021



La Bretagne compte près de 130 000 étudiants inscrits dans les universités, les écoles et les lycées.

Nouvellement inscrit.e dans l'enseignement supérieur ou déjà avancé.e dans un cursus, ce guide pratique vous est destiné. Il répond aux questions de la vie étudiante : logement, restauration, bourses et aides, santé, jobs, culture...

Le Crous de Rennes-Bretagne a en charge ou participe à tous ces aspects du quotidien. Il propose ainsi plus de 8 300 logements, des

Resto'U et des Cafet' sur tous les sites universitaires et un ensemble de services pour vous simplifier la rentrée et l'année entière.

Au moment où vous vous informez sur la prochaine rentrée, rappelons que les demandes de bourses peuvent être formulées entre le 20 janvier et le 15 mai et qu'il est important de la faire sans attendre de connaître son orientation ou ses résultats.

Bonne année universitaire avec les services du Crous !



Étudiants Internationaux :

rendez-vous sur www.crous-rennes.fr,
rubrique « International »

SOMMAIRE

- Le Crous, c'est quoi ? p.3
- Être écouté et aidé p.11
- Où trouver le Crous en Bretagne ? p.4
- Votre santé p.12
- Financer vos études p.5/6
- L'action culturelle et les initiatives étudiantes p.13
- CVEC : Contribution Vie Étudiante et de Campus p.7
- Trouver un job p.14
- Vous loger p.7/8
- Vos élus étudiants p.14
- Bien manger p.9/10
- Vous déplacer p.15



Les Crous ont pour mission d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien. Leurs actions touchent tous les services de proximité de la vie étudiante :

Aides Financières

- Bourses sur critères sociaux
- Autres aides financières

Accompagnement Social

- Accueil, écoute, aide psycho-sociale
- Action sociale individualisée

Logement Étudiant

- Offre de qualité à prix social
- Aide au logement et à la caution locative

Restauration Universitaire

- Repas équilibrés à petit prix
- Nombreuses structures de restauration sur les campus (Resto'U, Cafet')

Emploi Étudiant

- Jobaviz.fr, site dédié à la recherche d'emplois pour les étudiants
- Emplois étudiants au Crous

Vie De Campus

- Soutien aux initiatives étudiantes
- Organisation de concours de création et d'actions culturelles
- Animations dans les résidences pour favoriser l'échange et la convivialité

Le Crous en Bretagne, c'est 750 personnes qui travaillent au service des étudiants :

- dans les services centraux, le Clous et les antennes,
- dans les 27 cités et résidences,
- dans les 22 Resto'U et 36 Cafet'

Le Crous de Rennes-Bretagne est présent sur les campus des 4 universités que compte la région.



Où trouve-t-on le Crous en Bretagne ?



Services Centraux - Rennes

7 place Hoche - CS 26428
35064 RENNES Cedex
02 30 30 09 30 de 9h à 17h
www.crous-rennes.fr

Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h
Service des bourses : les mardi et jeudi de
11h30 à 16h

Comment y accéder :
Métro « Sainte-Anne »
Bus : arrêt Hôtel Dieu / Antrain ou Lesage
Le bâtiment du Crous est situé sur le
campus centre (près de la Faculté de
Sciences Économiques).
Accès par la place Hoche, la rue de Robien
ou la rue Lesage.

CUS D

Le Clous de Brest

2 av. Le Gorgeu - CS 31993
29219 Brest Cedex 2
02 98 03 38 78
clous@crous-rennes.fr

Ouverture au public :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30.

Comment y accéder :
Bus : arrêt Universités
Le Clous se trouve près du Resto'U L'Ar-
men.

Les antennes

Antenne de Saint-Malo

3 bis rue Henri Lemarié
BP 50813, 35408 Saint-Malo Cedex
02 23 18 11 40
ru.stmalo@crous-rennes.fr

Antenne de Saint-Brieuc

1 bd Waldeck Rousseau, 22000 Saint-Brieuc
02 96 52 12 78
ant.stbrieuc@crous-rennes.fr

Antenne de Lannion

Rue Edouard Branly, 22300 Lannion
02 96 48 43 31
ant.lannionbranly@crous-rennes.fr

Antenne de Quimper

4 rue de l'université
BP 1722, 29107 Quimper Cedex
02 98 90 61 18
ant.quimper@crous-rennes.fr

Antenne de Lorient

37 rue de Lanveur, 56100 Lorient
02 97 87 17 57
ant.lorient@crous-rennes.fr

Antenne de Vannes

Campus de Tohannic - Resto'U
9 rue André Lwoff, 56000 Vannes
02 97 46 09 08
ru.vannes@crous-rennes.fr
Cité universitaire
12 rue Montaigne, 56000 Vannes
02 97 46 90 90
cu.vannes@crous-rennes.fr

Dossier Social étudiant (DSE)

C'est la procédure qui permet aux étudiants et futurs étudiants de demander, à partir du même dossier, une bourse et/ou un logement en Résidence Universitaire. Ce dossier doit être constitué **chaque année via internet entre le 20 janvier et le 15 mai** pour la rentrée universitaire suivante.

Les bourses sur critères sociaux

Qui est concerné ?

Les futurs bacheliers et étudiants souhaitant s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, relevant des ministères de :

- l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- de la Culture (école d'architecture, EE-SAB,...),

- de l'Agriculture et de l'Alimentation,

- de l'économie et des finances (IMT Atlantique, ENSAI).

Si vous voulez vous inscrire dans un établissement relevant d'un autre ministère, vous devez vous adresser au secrétariat de cet établissement pour demander une bourse.

Comment connaître la situation de votre dossier ?

Le Crous vous enverra une notification conditionnelle de bourse mais vous pouvez suivre les différentes étapes du traitement de votre dossier sur www.messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique «Suivi DSE».



Maintien du paiement de la bourse pendant les vacances d'été

Les étudiants boursiers n'ayant pas achevé leurs études au 1^{er} juillet de l'année universitaire au titre de laquelle ils ont obtenu une bourse peuvent continuer à recevoir leur bourse pendant l'été, sous certaines conditions (cf www.crous-rennes.fr)

Comment faire la demande ?

Les demandes se font sur internet. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur :

www.etudiant.gouv.fr

ou sur le «guide du dossier social étudiant» édité chaque année par les Crous.

L'aide au mérite

Elle est attribuée automatiquement aux étudiants :

- boursiers dans l'année suivant le bac et,
- titulaires d'une mention «très bien» au bac.

Vous n'avez pas de démarche particulière à faire. Cette aide est de 100 € par mois, versée mensuellement de octobre à juin.

Estimation des dépenses - rentrée 2021

Voici une estimation des dépenses moyennes auxquelles vous devrez faire face le mois de la rentrée, selon votre situation.

		Cité'U	Studio Crous	Logement privé
LOGEMENT	Loyer Aide au logement CAF non prise en compte	165€/mois ch. éco 244€/mois ch.confort	Entre 260€ et 365€ / mois	Environ 300€ à 450€ / mois
	Réservation pour le 1 ^{er} mois	100€		Environ 300€ à 450€ / mois
	Dépôt de garantie	165€- ch. éco 244€ - ch. confort	192€ pour un T1 240€ pour un T1bis ou un T2	
	Assurance prix variable selon le type de logement et la surface	45€ environ / an (tarif variable selon les compagnies)	70€ environ / an (tarif variable selon les compagnies)	95€ environ / an (tarif variable selon les compagnies)
	Électricité/gaz	0€	0€ (sauf Cités'U La Touche et Beauregard à Rennes, ainsi que celles de Lorient et Vannes : environ 20€/mois)	Ouverture compteur EDF : ≈20€ Conso moyenne /mois : sans chauffage : 16€ (+abt.) avec chauffage : 37€ (+abt.) Ouverture compteur gaz : ≈20€
	Eau	0€	0€	Ouverture compteur : ≈35€ Abonnement semest. : ≈17€ Conso. moy. / mois : ±10€ (tarifs indicatifs pour Rennes)
	Tel. portable	Variable selon la formule (carte ou forfait)	Variable selon la formule (carte ou forfait)	Variable selon la formule (carte ou forfait)
	Internet	compris dans le loyer	compris dans le loyer	environ 30€ / mois
UNIVERSITÉ	Inscription annuelle	de 170€ à 380€ selon les cycles. Selon la situation de l'étudiant, des droits différenciés peuvent s'appliquer.		
	CVEC	92€		
		Les bourses sur critères sociaux dispensent du paiement des droits d'inscription et de la CVEC		
VIE QUOTIDIENNE	Restauration universitaire	Carte monétique rechargeable en ligne (www.izly.fr) Repas 3€30 (ou 1€ pour les boursiers) Budget alimentaire moyen : environ 180€ / mois		
	Transport	environ 1€50 le ticket à l'unité Abonnement annuel étudiant : entre 100€ et 240€ selon la ville		
	Mutuelle santé	Montant variable selon le contrat. Environ 240€/an (pour une couverture à 100%) - Soit 20€/mois (une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé est éventuellement possible sous conditions de ressources)		

C'est quoi, la CVEC ?

La CVEC est la Contribution Vie Étudiante et de Campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous ; elle est d'un montant de 92€.

Seuls les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur y sont assujettis.

Une démarche obligatoire

Soit vous payez la CVEC soit vous en êtes exonéré·e. Dans ce cas, vous ne paierez rien. A l'issue de la démarche, vous obtenez une attestation d'acquiescement de la CVEC. Vous devez obligatoirement fournir cette attestation à votre établissement d'enseignement supérieur.

Où dois-je effectuer cette démarche ?

Sur cvec.etudiant.gouv.fr avant votre inscription dans l'enseignement supérieur.

Quels étudiants sont exonérés ?

Les quatre types d'étudiants exonérés du paiement de cette contribution sont :

- les boursiers de l'État français ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles,
- les étudiants réfugiés,
- les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

Une contribution pour faire quoi, concrètement ?

Elle doit permettre de créer, consolider et renforcer différents services, dans votre établissement et le Crous de votre académie, et permettre la dynamisation de la vie étudiante dans les campus.

La CVEC peut financer vos projets ; faites la demande [en ligne](#)

Vous loger

Types de logement Crous

Les chambres

Il existe 3 types de chambres meublées :

- *Chambres éco 9m²* : disposant de cuisines collectives, de salles de travail, de réunion et de détente. Blocs sanitaires communs. Loyer 2020 : 165€
- *Chambres éco rénovées 9m²* : disposant d'un frigo dans la chambre, de cuisines collectives, de salles de travail, de réunion et de détente. Blocs sanitaires communs. Loyer 2020 : 180€
- *Chambres confort de 9m² à 12m²* : disposant d'un cabinet de toilette privatif et d'un réfrigérateur. Cuisine et espace de détente en commun. Loyer 2020 : 244 €.

Toutes les chambres ouvrent droit à l'ALS (Allocation Logement à caractère Social).

Les studios, T1 bis et T2

Ces logements, meublés, avec cuisinette et salle de bain ouvrent droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Des T1 bis ou T2 sont accessibles prioritairement aux couples ou personnes seules avec un enfant.

Logements adaptés

Des chambres et des studios adaptés aux personnes en situation de handicap ou de maladie invalidante sont également proposées dans certaines résidences. Se renseigner auprès du [service logement](#).

En logement Crous, vous ne payez pas de taxe d'habitation

Comment sont attribués les logements ?

Les logements gérés par le Crous sont attribués lors de procédures automatisées d'affectation, selon :

- un indice social calculé à partir de l'avis fiscal de la famille et des points de charges utilisés par le barème des bourses,
- le nombre de places disponibles dans la résidence demandée.

Apprentis

Le Crous et la Région Bretagne s'associent pour vous aider dans vos démarches de recherche de logement.

Les étudiants apprentis, âgés de plus de 18 ans, inscrits dans un établissement breton préparant un diplôme de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier de logements réservés par le Crous.

Toutes les conditions et le formulaire de demande de logement sont sur les sites Internet du Crous de Rennes-Bretagne et de la Région Bretagne.

Pour la rentrée 2021-2022, les demandes seront recensées entre le 20 janvier et le 15 août.

En cours d'année le logement est également possible en fonction des places qui se libèrent. Pour connaître les disponibilités, n'hésitez pas à consulter :

trouverunlogement.lescrous.fr

Faut-il prévoir une assurance ?

Oui. Vous devez impérativement souscrire une assurance multirisques habitation incluant la responsabilité civile pour les risques locatifs. Vous pouvez, au choix, utiliser l'assurance de vos parents, contacter une assurance privée ou passer par l'intermédiaire des mutuelles étudiantes. Vous ne pouvez pas rentrer dans le logement sans attestation d'assurance.

Un accès internet est inclus dans le prix du loyer

Payez votre loyer en ligne

Dans les résidences universitaires en Bretagne, vous pouvez payer votre loyer en ligne. Plus la peine de vous déplacer, le paiement est simple et très sécurisé :

1. préparez votre carte bancaire,
2. connectez-vous à votre compte sur messervices.etudiant.gouv.fr, rubrique cité'U, votre situation apparaît alors à l'écran,
3. saisissez le montant souhaité,
4. vous êtes alors redirigé vers Paybox afin de sécuriser le paiement,
5. une fois le paiement validé, vous recevez par email votre ticket et une confirmation.

Il n'est pas obligatoire d'être boursier pour être logé par le Crous

Pour **connaître la localisation** des Cités'U bretonnes : [nos cités'U](#)
et pour **effectuer votre demande** : [Faire une demande de logement](#)



Les équipes du Crous vous accueillent dans les Cafet' et Resto'U

- *Pour déjeuner* du lundi au vendredi, mais aussi pour le petit-déjeuner ou une pause gourmande.
- *Le soir*, nous vous accueillons :
 - à Rennes, du lundi au jeudi, de 18h30 à 20h, à la Brasserie Hoche, 2 rue Lesage (bus : arrêt «Hôtel Dieu», métro : arrêt «Sainte Anne»)
 - à Brest, du lundi au jeudi, de 18h45 à 20h15, au Resto'U Kergoat, 1 rue du Cdt Vibert.
- *Le samedi midi*, à Rennes, l'équipe de la Brasserie Hoche vous accueille de 11h30 à 13h30.

Les moyens de paiement

Au Resto'U comme en Cafet', les modes de paiement acceptés sont :

- Carte Izly ou appli Izly
- Carte bancaire, au tarif étudiant, uniquement sur présentation de la carte étudiante

Toutes les infos : [moyens de paiement](#)

Un tarif préférentiel

Le tarif pour un étudiant est de 3€30 pour un repas complet et de 1€ pour un étudiant boursier.



Boursiers, n'oubliez pas d'activer votre compte Izly pour bénéficier de vos repas à 1€ au Crous* !

*Tarif valable pour les formules à 3,30€ au restaurant universitaire et en cafétéria. Ce tarif est applicable aux étudiants dont la demande de bourse a été validée.

www.izly.fr

Notre offre

Au Resto' U :

Vous pouvez composer votre plateau d'un plat principal et de 2 articles (ex : 1 entrée et 1 dessert standard).

Pour connaître tous les jours les menus proposés, rendez-vous sur l'Appli *Crous Mobile* disponible gratuitement sur App-Store, WindowsStore et GooglePlay.



En Cafet' :

1 sandwich ou une salade + 2 articles (ex : donut et yaourt aromatisé).

Et pour 0,90 € de plus, nous vous proposons :

- des boissons en canettes,
- des friandises pour tenir le coup dans la journée,
- des chips Lay's.

Offre Veggie :
Au Resto'U et en Cafet',
tous les jours une offre veggie !

Pour **connaître les horaires et la localisation** des Resto'U et Cafet' :

[nos lieux de restauration](#)



Le service social étudiant reçoit les étudiants dans différents lieux : établissements d'Enseignement Supérieur, services centraux et différentes antennes du Crous. Les assistantes sociales accueillent les étudiants rencontrant des difficultés familiales, personnelles, financières, liées à la scolarité, etc... et ceci en toute confidentialité. Elles sont tenues au secret professionnel.

Le Service social a un rôle d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de soutien afin de rechercher avec l'étudiant la solution la plus adaptée à sa situation. Si vous avez des difficultés, n'hésitez pas à les contacter. Elles peuvent faire le lien entre les différents acteurs de la vie étudiante (services du Crous et de l'Université notamment).

Après avoir fait valoir leurs droits à bourse et autres droits administratifs, les étudiants en grande difficulté financière peuvent éventuellement solliciter une aide spécifique, annuelle ou ponctuelle. Une commission sociale étudiera leur demande et se prononcera en fonction des éléments du dossier.

Service social

Des accueils sont assurés par des assistantes sociales dans les 4 départements bretons. Toutes les adresses et modalités de rendez-vous sur :

[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr/rubrique-Action-sociale)
rubrique «Action sociale»

APSYtude

Le Crous et l'Association Apsytude proposent aux étudiants logés dans les Cités'U des consultations gratuites de psychologues. Toutes les adresses et modalités de rendez-vous sur :

[www.crous-rennes.fr](http://www.crous-rennes.fr/rubrique-Action-sociale)
rubrique «Action sociale»

Fondations et Legs

Contact : service social - 02 99 84 31 69 -
service.social@crous-rennes.fr

- *Fondation Entraide Hostater* : étudiants français ou étrangers, en fin de cursus, n'ayant jamais redoublé dans l'enseignement supérieur.
- *Fondation Giveka* : étudiants en difficultés financières suite à un accident ou une maladie.
- *Entraide Universitaire Française* : étudiants réfugiés politiques.



La protection sociale

À la rentrée, les nouveaux étudiants restent affiliés à leur régime de sécurité sociale précédent.

Tous les renseignements sur www.ameli.fr.

Les étudiants étrangers arrivant en France doivent demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur le site dédié www.etudiant-etranger.ameli.fr (à l'exception des étudiants européens, suisses et monégasques).

La mutuelle complémentaire

L'adhésion à la sécurité sociale ne concerne que les frais pris en charge par la sécurité sociale. Certaines dépenses ne sont pas remboursées à 100 %, il est donc conseillé d'adhérer à une mutuelle complémentaire mais celle-ci n'est pas obligatoire. Vous pouvez choisir la mutuelle de vos parents, une mutuelle privée personnelle ou une mutuelle étudiante (cf. ci-dessous).

Deux organismes mutualistes étudiants sont présents en Bretagne :

- **SMEBA** : Sté Mutuelle des Étudiants de Bretagne www.smeba.fr
- **LMDE** : La Mutuelle Des Étudiants www.lmde.fr



La Complémentaire Santé Solidaire (css)

Sous certaines conditions de ressources, âge, résidence et rattachement fiscal, les étudiants peuvent solliciter la CSS qui permettra, selon les cas, une couverture complémentaire gratuite ou avec une petite participation financière.

Renseignements sur www.ameli.fr

La Carte européenne d'assurance maladie

Si vous voyagez en Europe, vous devez la demander au moins deux semaines avant votre départ, auprès de votre mutuelle étudiante. Si vous ne l'avez pas en temps utile, un certificat provisoire peut vous être délivré. Cette carte permet la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour dans un pays de l'espace économique européen.

Renseignements sur www.ameli.fr

SUMPPS / SSE / PEPESH

Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion Santé / Service de Santé des Étudiants / Pôle Étudiant Prévention Santé et Handicap :

- visite médicale de prévention,
- consultations de médecine générale et spécialisée,
- soins infirmiers,
- formation aux premiers secours,
- relaxation et sophrologie.

Retrouvez toutes les coordonnées sur :

www.crous-rennes.fr_onklet_santé

Culture Actions : aide aux projets culturels et initiatives étudiantes

Le dispositif Culture ActionS peut contribuer à co-financer vos projets, dans des domaines aussi variés que les initiatives et actions étudiantes ou le secteur culturel et artistique. Par contre, les projets pédagogiques ou validés dans le cadre des études, n'ouvrent pas droit à subvention.

Les projets sont examinés par une commission régionale composée notamment de représentants étudiants.

Plus d'infos : [Financer un projet](#)

7 concours culturels

Le réseau des Crous organise cette année 7 concours dans les domaines suivants :

- 4 concours autour d'un thème (thème 2021 : 2050) : nouvelle, photo, bande dessinée et film court,
- 3 concours «libres» : musiques, danse et théâtre.

Les lauréats sont récompensés au niveau régional puis participent aux finales nationales. Toutes les infos, règlements et conditions d'inscription sur :

www.crous-rennes.fr/rubrique/culture

Crous culture

Exprimez votre talent!

CRÉATION ÉTUDIANTE CONCOURS

CONCOURS ÉTUDIANT
sur le thème de

radio
film court
nouvelle
bande dessinée

GAGNEZ JUSQU'À 2000€
avec des bourses, rencontres
avec des professionnels

Dates limite d'inscription
Nouvelle : 14 mars 2021
Bande dessinée, Film court et Photo : 16 mai 2021 et dans les services culturels des Crous.

Renseignements sur
www.etudiant.gouv.fr

Partenariats

avec le Théâtre National de Bretagne (TNB), l'Orchestre Symphonique de Bretagne (OSB) ainsi que de nombreux festivals (Transmusicales, les Vieilles Charrues, CourtMétrange, etc.) : le service culturel du Crous vous propose des ateliers (théâtre, danse), des réductions et parfois des places gratuites.

Accueil d'expositions

A la galerie d'exposition «Espace Crous» située face au TNB et aux services centraux du Crous.

Vous souhaitez exposer : [contact expo](#)



La salle culturelle du Clous de Brest

La salle d'animation culturelle peut accueillir près de 300 spectateurs. La fonctionnalité de ses équipements (scène modulable, projecteur vidéo, écran rétractable), permet la diffusion de toutes sortes d'événements.

Contact et infos : [salle du Clous](#)

Maisons des étudiants

Espaces d'information dédiés à tous les étudiants, ouverts et animés, les MDE proposent des activités, des idées sorties, des infos pratiques...

- A Lorient : [MDE Lorient](#)
- A Vannes : [MDE Vannes](#)

Trouver un job

Jobaviz



Le Crous propose un site internet de petites annonces d'emplois temporaires ouverts aux étudiants (baby sitting, cours particuliers, vente, restauration...) :

jobaviz.fr

Les MDE (maisons des étudiants) peuvent également vous proposer des jobs, n'hésitez pas à les fréquenter (cf. [page 13](#)).

Vos élus étudiants

Conseil d'administration

Les 7 élus étudiants sont vos représentants pour deux ans. Ces élus siègent au conseil d'administration présidé par le Recteur de l'Académie. Les élus participent aux :

- différentes commissions (commissions permanentes, sociales, culturelles),
- groupes de travail (restauration, hébergement, etc.).

Ils interviennent ainsi dans l'élaboration des projets, participent aux prises de décisions et font des propositions afin de faire respecter vos intérêts. Un vice-président est élu parmi les 7 élus étudiants.



Insertion professionnelle

NQT met en oeuvre un parrainage avec des professionnels, cadres/managers et dirigeants expérimentés, destiné à favoriser l'insertion des jeunes diplômés (bac+3 minimum), âgés de moins de 30 ans, de façon pérenne (recherche d'emploi, stage ou alternance de fin d'études).

Plus d'informations sur : www.nqt.fr

Bretagne

- **BreizhGo** : informations sur les transports collectifs en Bretagne, tous modes confondus - breizhgo.bzh
- **Le Train**, Réseau TER Bretagne : N° vert 0800 880 562 - www.ter.sncf.com/bretagne
- **Ligne routière** régionale : ligne St-Brieuc/Loudéac/Pontivy/Vannes/Lorient, Tél. 0811 369 410 - www.st-brieuc-pontivy-vannes-orient.fr
- **Le covoiturage** : pour vos trajets quotidiens / réguliers, www.ehopcovoitons-nous.fr. Pour vos trajets moins réguliers ou grandes distances, il existe de nombreux sites internet, parfois payants.

Ille-et-Vilaine

- **Tarifification sociale des transports pour les étudiants** : Rennes Métropole a adopté un dispositif pour que les étudiants les plus modestes puissent utiliser les transports en commun gratuitement ou à moindre coût. Si vous êtes titulaire d'une bourse, vous pouvez être totalement ou partiellement exonéré. Demande à faire sur : metropole.rennes.fr/tst
- **Métro et bus** : STAR (Service des Transports de l'Agglomération Rennaise). Des forfaits étudiants existent également, en lien avec la SNCF. Toutes les infos : www.star.fr
- **Vélo** : avec le Vélo Star, emprunter un vélo en libre-service 7j/7 et 24h/24 dans 83 stations à Rennes - www.levelostar.fr
- **Service Handistar** : pour les personnes à mobilité réduite - www.handistar.fr
- **Bus à St-Malo** : Keolis St-Malo Agglomération - www.reseau-mat.fr

Côtes d'Armor

- **Bus** :
 - dans le département : TIBUS, déplacement en Côtes d'Armor et vers les départements limitrophes. Tél. 0810 22 22 22 (n° azur) - www.tibus.fr
 - à St-Brieuc : TUB (Transport Urbain Briochain) - www.tub.bzh
 - à Lannion : www.lannion-tregor.com
- **Location de vélos électriques à Lannion** : Velek'tro - www.lannion-tregor.com

Finistère

- **Pour tous les modes de transports en commun** : breizhgo.bzh
- **Tramway et bus** :
 - à Brest : BIBUS - www.bibus.fr
 - à Quimper : QUB - www.qub.fr
- **Vélo** :
 - BAPAV (Brest à Pied et à Vélo) : Prêt de vélo aux étudiants contre caution de 60 € non encaissée, pour une période d'un mois. De plus un atelier de maintenance est organisé le 1er jeudi de chaque mois en période universitaire, de 12h à 14h. S'adresser au Clous de Brest au 02 98 03 86 22.
 - VELOCIBUS : système de location de vélos pour 3, 6 ou 9 mois - www.bibus.fr
- **Covoiturage** : Le Conseil Général du Finistère propose un site de covoiturage www.ouestgo.fr

Morbihan

- **Bus** :
 - Vannes : www.kiceo.fr
 - Lorient : www.ctrl.fr
- **Location de vélo et covoiturage** : se renseigner auprès des MDE de Vannes et Lorient (cf [page 13](#))



Infos Crous-Bretagne

En ligne sur
www.messervices.etudiant.gouv.fr
Rubrique «Boîte à questions»

Par téléphone
02 30 30 09 30

Sur Internet
www.etudiant.gouv.fr
www.crous-rennes.fr

Sur les réseaux sociaux
 BretagneCrous
 Crous.Bretagne